

BILAN DE L'ASSOCIATION LE PYLONE

Tout d'abord merci à la CPDP d'être restée impartiale tout au long de ce débat.

Les questions écrites n'ont pas toutes eu de réponse satisfaisantes à ce jour : soit elles sont trop évasives, soit nous avons un copier/coller systématique, soit il n'y a pas eu de réponse. Quelle que soit la question, s, il faudra bien que RTE y réponde avant la clôture de celui-ci. Quand aurons-nous les dernières réponses ?

Nous reposons une question qui n'a pas eu de réponse satisfaisante :

« Le transit électrique sur la ligne DOMLOUP Les QUINTES passera de 500 MW à 1300 MW si la ligne Cotentin Maine voit le jour.

Une des missions essentielles de la CPDP est d'informer l'ensemble de la population des impacts liés au projet. Il nous semble normal que dans le cadre du débat public que les riverains de cette ligne soit tenus informés.

Ces populations doivent au minimum être averties par courrier. »

Nous regrettons l'absence des décideurs politiques au cours de ce débat. Une règle fondamentale de la démocratie est d'assumer sa responsabilité d' élu envers ces électeurs et d'assumer publiquement ces décisions. Le public ne peut se contenter de débattre avec des techniciens qui n'ont pas décidés s'il fallait ou non construire une ligne haute tension.

Il est impératif qu'apparaisse les points suivants dans les conclusions du débat:

Le débat a fait apparaître que les normes en vigueur n'étaient pas adapté à la vue des études qui ont été publiée à ce jour. Deux études¹, unanimement reconnues, publiées en 2000 montrent qu'une exposition supérieure à 0.3 et 0,4 μ T provoque une augmentation des risques de leucémie infantile. Ce que confirme par une approche différente l'étude de Gerald Drapper publiée en 2005.

Les alertes sont fréquentes mais le bloc politico – industriel reste sourd² :

- Le Conseil Supérieur d'Hygiène Public recommande une approche de précaution.
- Le professeur BÉLPOMME, cancérologue, Président et Fondateur de l'Association Française pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse précise : « *Si vous habitez à proximité de lignes ou pylônes haute tension, un seul conseil, déménagez !* » mais aussi « *Il faut absolument faire appliquer le principe de précaution (...)* ». Il demande la mise en place d'une réglementation interdisant la construction de ligne à proximité d'habitations.
- Le rapport remis à la Direction Générale de la Santé :
« *les sujet³ vivant à proximité immédiate des lignes HT, (...), constituent potentiellement une population exposée.* » ;
« *On ne eut donc pas exclure qu'un effet existe chez certain sujet sensibles ni tirer des conclusions sur les conséquences sur leur santé⁴.* » ;
« *le groupe d'expert recommande⁵ la mise en œuvre d'une approche de précaution concernant (..) la population exposée aux niveaux les plus élevés (>0,3 μ T)* » .

¹ Ahlbom et al., Greenland et al.

² Cf. réunion de Château-Giron

³ Page 37, chapitre 6.2 Exposition des enfants de moins de 15 ans

⁴ Page 26, Chapitre 4.3 « Etudes humaines »

⁵ Page 53 « Recommandation de gestion du risque »

Nous demandons qu'un recensement des populations fortement exposées (vivant à proximité des lignes THT, transformateurs, ...) soit réalisé et qu'un suivi médical soit mis en place⁶. Cela représenterait plus de 375 000 personnes⁷ exposées à des sources supérieures à 0,4µT.

Les conséquences des lignes THT sur la santé ne se limitent pas au risque accru de leucémie, bien d'autres sujets ressentent des troubles sans que pour autant les scientifiques n'arrivent à les expliquer (maux de tête, insomnies, stress, etc ...)

Pour mémoire, voici la définition de la santé que donne l'OMS: « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »

Le problème n'est pas d'expliquer aux gens pourquoi ils ont mal à la tête mais ces personnes demandent à ce que leur souffrance soit reconnue. Quand elles ne vivent plus à proximité de la ligne leurs soucis de santé disparaissent. La solution est de ne plus vivre à proximité de ces lignes.

Appliquer le principe de précaution est indispensable. Il est du devoir des pouvoirs publics de reconnaître ces nuisances et, si besoin, de reloger ces personnes en d'autres lieux.

Le niveau de risque acceptable de référence est de un cas par million, l'étude Drapper situe le niveau de risque à 28 cas par million et l'on nous explique qu'il n'y a pas de problème ! ! En aucun cas nous n'avons le droit de prendre des risques de santé pour les riverains d'une installation industrielle quand il y a un taux de probabilité si important.

Quelles sont nos attentes suite au débat ?

- Suspension des projets THT Cotentin-Maine et EPR ;
- Mise en place d'études épidémiologiques approfondies en France ;
- Recensement des populations exposées et mise en place d'un suivi médical ;
- Création d'une ferme expérimentale afin d'étudier les conséquences sur la vie animale ;
- Reconnaissance par les pouvoirs publics des nuisances des lignes sur la santé humaine ;
- Etude sur d'autres alternatives de production d'énergie.

Nous demandons à ce que des associations indépendantes soient intégrées aux études

Nos constats

La mission de RTE est de faire passer quelque part une ligne haute tension dont nous n'avons pas besoin en France puisque nous n'avons pas besoin de l'EPR.

La CPDP a pu mesurer avec quelle assiduité RTE respecte ses recommandations. « Pas de négociations pendant la période de débat public » alors que des rendez-vous sont pris.

Il est vrai que pour RTE le débat public n'est qu'une « *parenthèse* »⁸ dans le projet.

Association « Le Pylône », La Baconnière le 09 février 2006.

⁶ Rapport DGS, page 48 « On peut cependant tirer profit, (...) d'un dispositif de surveillance des populations exposées. »

⁷ Source RTE produite dans le rapport à la DGS page 19

⁸ Compte rendu de la réunion d'Ernée, page 18